

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 avril 2011

COMPTE-RENDU

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Etaient présents : Yves MARTIN, Yann LE GALL, Marie-Paule DESPRÉS, Eugène MALOEUVRE, Olivier MONHAROUL, Patrick HENRY, Joël FEILDEL, Joseph BODIN, Marie-Jo BOUVRY, Michel JOLYS, Damien GASNIER, Noël LEBRETON, Jean-Luc PEAUDEAU, Malik OUMOHAND, Françoise LACHERON, Jean POIRIER

Jean-Luc PERDRIEL est arrivé à 21 H 00,

Absents excusés : Patrick SAVOURÉ, Bénédicte VALLOIS, Marie-Noëlle BLANCHARD, Xavier BOUDET

M. Noël LEBRETON a été nommé en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2011 a été adopté à l'unanimité.

Après lecture des rapports relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et après en avoir délibéré :

Approbation du compte administratif 2010

Chaque année, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le compte administratif présenté par le Maire. Le compte administratif doit être arrêté en présence du compte de gestion, tenu par le receveur municipal, les deux documents devant être concordants.

Il appartient au Conseil municipal d'examiner puis de voter le compte administratif qui reflète la gestion du dernier exercice budgétaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et sous la Présidence de M. Yves MARTIN, 1^{er} adjoint, désigné pour présider la séance au moment du vote du compte administratif :

➤ Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2010, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ **Budget principal** :

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	2 138 381,29 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	1 854 768,28 €
Il résulte un excédent de fonctionnement 2010 de	283 613,01 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes d'investissement constaté en 2010 s'élève à	636 636,88 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	475 688,68 €

Il en résulte un excédent d'investissement 2010 de	160 948,68 €
Le déficit reporté de 2009 était de	291 380,60 €
Il en résulte un déficit d'investissement de	130 432,40 €

Si l'on tient compte des restes à réaliser 2010 qui seront repris au BP 2011 et qui s'élèvent à 115 341,77 € en dépenses d'investissement, il en résulte un déficit d'investissement de 245 774,17€.

Le résultat net de clôture s'établit ainsi à 37 838,84 €.

⇒ **Budget assainissement**

Section d'exploitation

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	138 862,60 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	131 240,41 €
Il en résulte un excédent d'exploitation 2010 de	7 622,19 €
L'excédent reporté de 2009 était de	42 211,87 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis en 2010 s'élève à	64 454,84 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	57 572,03 €
Il en résulte un excédent d'investissement de	6 882,81 €
L'excédent reporté de 2009 était de	139 934,94 €

On constate donc un **excédent d'exploitation** 2010 de 49 834,06 € et un excédent d'investissement 2010 de 146 817,75 € soit un résultat cumulé de 196 651,81 €.

⇒ **Budget Nouvelle Donne**

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	20 617,20 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	13 425,20 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement 2010 de	7 192 €
L'excédent reporté de 2009 était de	4 187,61 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de clôture de	11 379,61 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	7 424,92 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	7 704,63 €
Il en résulte un déficit d'investissement de	-279,71 €
Le déficit reporté de 2009 était de	7 424,92 €
Il en résulte un déficit d'investissement de clôture de	7 704,63 €
Le résultat net de clôture est donc de	3 674,98 €

⇒ **Budget Lotissement du Verger**

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	89 938,43 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	13 048,11 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de	76 890,32 €
Le déficit reporté de 2009 était de	18 806,29 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de clôture de	58 084,03 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	11 446,59 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	65 633,55 €
Il en résulte un déficit d'investissement de	54 186,96 €
L'excédent d'investissement de 2009 était de	54 186,96 €
Il en résulte un excédent d'investissement de	0 €
Soit un résultat net de clôture de	58 084,03 €

⇒ **Budget ZAC du Bocage**

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	162 415,22 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	161 605,24 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de	809,98 €
L'excédent reporté de 2009 était de	28 768,33 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de clôture de	29 578,31 €

Section d'investissement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	35 705,83 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	161 604,32 €
Il en résulte un déficit d'investissement de	125 898,49 €
Le déficit reporté de 2009 était de	35 705,83 €
Il en résulte un déficit d'investissement de clôture de	161 604,32 €
Soit un résultat net de clôture de	-132 026,01

⇒ **Budget ZA Pôle Santé**

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	5 840 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	5 840 €
Il en résulte un déficit de fonctionnement de	0 €

Section d'investissement

Le total des titres émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	0 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	5 840 €
Soit un résultat net de clôture de	- 5 840 €

⇒ **Budget Maison de santé**

Section de fonctionnement

Le total des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2010 s'élève à	0,31 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	0 €
Il en résulte un excédent de fonctionnement de	0,31 €

Section d'investissement

Le total des titres émis au cours de l'exercice 2010 s'est élevé à	0 €
Le total des mandats 2010 s'est élevé à	850,45 €
Il en résulte un déficit d'investissement de	850,45 €
Soit un résultat net de clôture de	- 850,14 €

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications de la balance de fin d'année, transmise par la Trésorerie de Retiers, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation du compte de gestion 2010

Le compte de gestion est établi à la fin de chaque exercice comptable par le Receveur municipal. Ce document présente les résultats de l'exécution du budget mais aussi la situation patrimoniale et financière de la Commune.

Il doit être en concordance avec la comptabilité tenue par l'ordonnateur, à savoir le Maire, dont le compte administratif est le reflet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter le compte de gestion du budget principal établi par M. le Trésorier de Retiers et annexé à la présente délibération

Budget primitif 2011 : affectation du résultat de fonctionnement 2010

Il convient, en application de l'instruction comptable M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2010.

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé en 2010 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 283 613,01 €

Considérant les dépenses à couvrir en investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les propositions d'affectation des résultats indiqués ci-dessus du Budget principal (RI = compte 1068 : 283 613,01 €)

Budget annexes / Affectation du résultat

Il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2010 des différents budgets annexes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement des budgets annexes selon les modalités suivantes :

Budget Assainissement

La totalité du résultat d'exploitation sera intégralement repris en excédent d'exploitation (R 002 : 49 834,06 €)

Budget Nouvelle Donne

Le résultat de fonctionnement sera affecté, à hauteur de 7 704,63 €, au besoin de financement de la section d'investissement. Le solde, soit 3 674,98 €, sera repris en excédent de fonctionnement.

Budget Lotissement du Verger

La totalité du résultat de fonctionnement, soit 58 084,03 €, sera repris en excédent de fonctionnement.

ZAC du Bocage

Le résultat de fonctionnement sera intégralement repris en excédent de fonctionnement (29 578,31 €)

Budget Maison de santé

Le résultat de fonctionnement, soit 0,31 €, est affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

Budget primitif 2011 : vote des subventions

Dans le cadre du vote du Budget primitif 2011, chaque année l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les propositions d'attribution des subventions aux associations et établissements scolaires (voir liste ci-jointe), leur versement étant subordonné à une demande expresse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (E. Maloeuvre ; Y. Martin ; F. Lacheron, D. Gasnier, P. Henry et J-L Peaudeau ne prennent pas part au vote en raison de leur appartenance au bureau de certaines associations) décide:

- **D'accorder** en 2011 aux associations et établissements scolaires les subventions dont les montants sont précisés en annexe.
- **précise** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.

Budgets primitifs 2011

M. le Maire a soumis à l'approbation du Conseil municipal les budgets primitifs au titre de l'exercice 2010

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Budget principal	2 128 789,11	1 529 546,97
Budget assainissement	191 514,08	270 131,83
Budget Nouvelle Donne	24 454,98	15 699,50
Budget Lotissement du verger	139 974,35	81 890,32
Budget ZAC du Bocage	1 522 182,63	1 654 208,64
Budget ZA Pôle Santé	300 740	250 580
Budget Maison de Santé		856 850,45

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **adopte** les budgets primitifs 2011 tels que présentés ci-dessus

Vote des taux d'imposition 2011

Le projet de budget pour l'année 2011 s'établit, en dépenses et en recettes à 2 128 789,11 € pour le fonctionnement et à 1 529 546,97 €, en dépenses et en recettes, pour l'investissement sans recours à l'augmentation des impôts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de ne pas augmenter les impôts et de fixer les taux comme suit pour l'année 2011 :
 - Taxe d'habitation : 12,58%
 - Taxe sur le foncier bâti : 16,47%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 39,47%

Les bases d'imposition notifiées pour l'année 2011 étant les suivantes :

- Taxe d'habitation : 2 229 000
 - Taxe sur le foncier bâti : 1 898 000
 - Taxe sur le foncier non bâti : 316 500
- **Précise** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune

Ecole numérique (acquisition d'une classe mobile et d'un tableau blanc interactif pour l'école élémentaire le Jardin des mots)

Afin d'inciter les communes de plus de 2 000 habitants à équiper leurs écoles en équipement numérique, la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » a mis en place un fonds de concours, lequel prévoit une aide de 30% du montant HT plafond de la dépense subventionnable fixé à 50 000 € HT. Ce type d'investissement est en outre éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (ex-DGE).

La commune a décidé de s'engager sur ce projet au profit de l'école publique « Le Jardin des mots ». L'investissement consiste à acquérir :

- ✓ Une classe mobile constituée d'un matériel de rangement sécurisé, de 12 micro-ordinateurs portables élèves, d'un micro-ordinateur enseignant, livré avec une suite bureautique intégrée, un logiciel de supervision et une solution de réseau sans fil (wifi) compatible.
- ✓ Un tableau blanc interactif avec un vidéo projecteur, un système de sonorisation, des ressources pédagogiques.

La proposition s'élève à 13 224.29 € HT.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Subvention CCPRF	3 306 € (25%)
DETR	3 306 € (25%)
Autofinancement commune	6 612,29 € (50%)
Total	13 224.29 € (100%)

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la réalisation de l'opération « Ecole numérique » à l'école « Le Jardin des Mots »
- **Sollicite** la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » au titre du fonds de concours « Ecole numérique » visant à développer les pratiques TICE dans les écoles primaires
- **Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011
- **Autorise** M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions

- **Dit** que les crédits nécessaires à l'acquisition du matériel et des ressources numériques sont inscrits au budget de l'exercice 2011

ZAC du Bocage : compromis de vente Habitat 35 / Commune

Un projet de construction de 5 logements locatifs sociaux a été lancé par Habitat 35. Pour que le projet puisse se concrétiser, il est nécessaire de signer un compromis de vente entre la commune et Habitat 35, définissant les obligations respectives de chacune des parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à titre gratuit les lots 107 a à 107 e nécessaires pour la construction de 5 logements sociaux par Habitat 35
- **Approuve** le compromis de vente ci-après annexé entre Habitat 35 et la commune de Martigné-Ferchaud pour la réalisation de 5 logements locatifs sociaux
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte de vente à intervenir

Prix de location salle rue de Gourden

Au cours des dernières semaines, la commune a été sollicitée par différents partenaires (communauté de communes...) afin que la salle du CLSH, située rue de Gourden, et équipée en connexion wifi, soit mise à disposition pour des réunions de formations sur ordinateur.

Aucun prix n'étant fixé pour ce type de demande, il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer un tarif de location de salle à la journée pour l'utilisation de la salle du centre social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer le tarif de location de la salle rue de Gourden à 30 € la journée
- **Dit que** ce tarif sera d'application immédiate dès lors que la délibération sera devenue exécutoire

Vente des appartements de la Résidence « Le Hameau de Bretagne » par Espacil Habitat

Le 18 février dernier, M. le Maire a rencontré M. le Directeur de l'agence de Rennes d'Espacil Habitat.

Lors de cet échange, M. le Directeur a présenté la possibilité de mettre en vente les 20 logements de la résidence « Le Hameau de Bretagne ».

Les dispositions de l'article L.443.7 du Code de la Construction et de l'Habitat prévoient la consultation de la commune pour ce type d'aliénation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'émettre un avis favorable au projet de vente des appartements de la Résidence « Le Hameau de Bretagne » par Espacil Habitat
- **Transmet** la présente décision à M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Pôle Santé : fixation du prix des terrains

Dans le cadre des travaux de viabilisation de la parcelle WB 123 (5 lots aménagés pour des activités liées à la santé), il est proposé de fixer le prix de commercialisation des lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Décide** de fixer le prix du mètre carré viabilisé relatif au pôle santé à 21 € HT

Convention de servitude de passage d'une canalisation des eaux usées sur un terrain privé

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux usées programmés cette année, une conduite de canalisation doit traverser la parcelle cadastrée YL 208 dont M. et Mme MALLIER Henri sont propriétaires.

Il est donc nécessaire de prévoir une convention de servitude de passage d'une canalisation entre la commune et M. et Mme MALLIER et de fixer les indemnités afférentes.

A noter qu'une autre convention interviendra entre la commune et le fermier actuellement présent sur la parcelle YL 208 afin de prévoir une indemnisation destinée à compenser la contrainte occasionnée par le passage de la canalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées à intervenir entre la commune de Martigné-Ferchaud et M. et Mme MALLIER,
- **Fixe** le montant de l'indemnisation à 140 €
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention

Déclassement d'une portion de voie communale en vue de son aliénation

Par courrier en date du 8 juillet 2010, la commune a reçu une demande d'acquisition d'une portion de voie communale (VC n°112 dite du Haut Pays) située au lieu-dit La Dordonnière. Cette portion constitue en l'espèce une petite pièce d'eau et ne se trouve donc pas sur la voie de circulation stricto sensu (voir plan joint).

Néanmoins, cette voirie appartenant au domaine public de la commune, il convient de procéder au déclassement, avant aliénation, d'une portion de la voie communale n°112.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de déclasser une portion de 235 m² environ de la voie communale n°112 dite du haut Pays en vue de son aliénation,
- **Fixe** le prix de cession à 0,25 € / m² conformément à la délibération en date du 15 décembre 2010
- **Charge** l'étude de Maître Le Poupon, notaire à Martigné-Ferchaud, de la rédaction de l'acte de vente
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Vœu relatif à la réforme de la carte de l'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la carte de l'intercommunalité actuellement en cours, le conseil municipal a souhaité émettre un vœu afin que soit pris en compte l'équilibre du territoire.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Souhaite** que la refonte de la carte intercommunale à venir évite l'éclatement et le morcellement de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » et que

ladite refonte conduite à un réel équilibre au sein du Pays de Vitré. A cette fin, le conseil municipal demande à ce que les capacités d'action de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » soient préservées et renforcées,

- **Souhaite** que la définition des périmètres des intercommunalités s'effectue en-dehors des contingences partisans et des ambitions politiques personnelles,
- **Demande**, par conséquent, à ce que cette réforme permette un partage équilibré de notre territoire en faisant le choix de deux intercommunalités au sein du Pays de Vitré, seule solution à même d'assurer la continuité territoriale et les capacités d'action d'une communauté de communes efficace et efficiente, au service de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Prochaines séances du conseil municipal :

Mardi 10 mai 2011 à 20h30

Mardi 21 juin 2011 à 20h30

Mardi 26 juillet 2011 à 20h30 (*sous réserve*)

Le 7 avril 2011
Le Maire,
Pierre JÉGU

*